



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2016

Janvier 2017



Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	7
.....
I.1. MISSION STATUTAIRE.....	7
I.2. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB.....	8
I.3. ORGANISATION DE L'ADBVBB.....	9
I.3.1. Membres du Conseil d'Administration.....	9
I.3.2. Membres du Bureau.....	10
I.3.3. Organisation opérationnelle.....	11
II. POLE EAU.....	13
II.1. LA MISSION DU POLE EAU.....	13
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2016 DU POLE EAU.....	15
II.2.1. Animation de la CLE.....	15
II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers.....	16
1 Etat d'avancement du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017.....	16
2 Un nouveau Contrat Territorial Baie de Bourgneuf pour 2017-2021.....	18
II.2.3. Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf – suite et fin.....	21
II.2.3. Engagement d'une réflexion sur l'organisation des compétences dans le domaine de l'eau sur le territoire.....	22
II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire.....	22
II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation Eau.....	22
1 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales.....	22
2 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles ».....	23
II.2.6. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf.....	24
III. POLE BIODIVERSITE.....	27
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE.....	27
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2016 DU POLE BIODIVERSITE.....	29
III.2.1. Poursuite de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc).....	29
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000.....	30
1 Les contrats.....	30
2 La charte Natura 2000.....	31
III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000.....	31
1 Etat d'avancement de la labellisation RAMSAR.....	31
2 Le projet sur le marais de Millac.....	32
3 Etat d'avancement du projet LIFE « marais salés ».....	32
4 Un projet de « brigade bleue » à l'étude.....	32
5 Réflexion autour la remise en eau salé d'un secteur de marais doux.....	33
6 Animation autour des enjeux littoraux.....	33
II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser aux différents enjeux du site.....	33

MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf poursuit ses missions d'accompagnement auprès des communes (ou regroupements de communes) et des acteurs locaux dans un objectif de développement durable et équilibré de notre territoire.

L'un des défis à relever est un développement avec une haute qualité environnementale permettant ainsi à tous de disposer d'une réelle valeur ajoutée.

Cette haute qualité passe notamment par la prise de conscience de l'interdépendance terre-mer. La qualité des eaux littorales est une préoccupation de nos aquaculteurs avec les phénomènes de mortalité dans la baie, de nos sauniers avec la nécessité d'une production de haute qualité, ou encore des acteurs du tourisme, des pêcheurs à pied professionnels ou de loisirs... Elle passe aussi par la qualité de notre ressource en eau et plus particulièrement eau potable pour ne pas faire porter, à terme, aux consommateurs des coûts exorbitants. Enfin cette qualité passe par un maintien d'une agriculture « traditionnelle » sur nos milieux humides et notre bocage, garant du caractère identitaire du Nord-Ouest Vendée et du Pays de Retz.

Pour cela, il convient ainsi d'accompagner chacun le mieux possible (collectivités, agriculteurs, privés) et leur proposer un appui technique et une contractualisation pluriannuelle autour de financements conséquents. Ainsi l'Association porte et coordonne différents outils contractuels, qui permettent de lever des moyens financiers pour des actions efficaces en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Des engagements financiers sont en cours avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (CRBV 2015-2017), l'Etat et l'Europe – fonds FEDER et FEADER- (Mesures Agro-Environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000) et le dernier en date, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (projet de Contrat territorial 2017-2021 – 8,6 millions d'euros avec une aide espérée de 3,5 millions). L'année prochaine un nouvel outil devrait être déployé avec notre candidature au programme européen LIFE. L'Association plaide également pour la reconnaissance de nos marais en zone défavorisée auprès de l'Union Européenne.

L'autre défi concerne la réforme territoriale avec les changements de compétences notamment dans le domaine du petit et grand cycle de l'eau dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Ces évolutions doivent nous conduire à réfléchir à une organisation optimale au regard des enjeux de notre territoire. En cela, les élus ont souhaité engager fin 2016 cette réflexion avec une étude « Gouvernance » sur le grand cycle de l'eau (qui fait quoi sur notre territoire ? les conséquences de la GEMAPI sur notre organisation, qui ferait quoi à terme ?). Ce sujet va être au cœur de nombreux échanges en 2017. Toutefois il faudra veiller à ne pas ralentir les programmations en cours.

Le présent rapport d'activités retrace les différentes actions conduites cette année et j'en profite pour remercier nos membres et tous les acteurs qui contribuent à relever ces défis ainsi que les salariés de l'Association, dont la qualité du travail est à reconnaître et à apprécier.

MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Les principales actions de l'année 2016 ont été menées dans la continuité des travaux lancés l'année précédente. L'étude sur les sources de pollution bactériologique des eaux littorales a été achevée durant l'été et les premières actions découlant de cette étude ont été mises en place. Concernant la thématique pesticides, les actions ont été amplifiées dans le domaine de la formation (à l'attention des agents des services techniques des collectivités locales) et de la communication (avec l'adaptation de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles », suite à sa mise en place sur deux communes).

Enfin, l'année 2016 aura permis l'aboutissement d'un long travail : l'élaboration du Contrat territorial 2017-2021 dont le projet a été envoyé pour avis à l'Agence de l'Eau fin 2016.

L'objectif pour 2017 reste la mise en œuvre d'actions dans les mêmes domaines, à inscrire dans la durée : la lutte contre les pollutions bactériologiques sur le littoral, l'accompagnement des collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides et l'appui aux maîtres d'ouvrage du territoire pour leurs actions « milieux aquatiques ».

MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



Au cours de cette année 2016, le site Natura 2000 a vu de nombreux engagements en faveur de la biodiversité se poursuivre au travers des mesures agro-environnementales, le plus souvent de niveau élevé.

Notre mobilisation forte auprès des agriculteurs concernés et avec le soutien marqué de la Chambre d'Agriculture porte ses fruits et la poursuite des animations proposées permet une optimisation de leur implication dans la durée ; nous retiendrons en particulier la mobilisation de l'information sur les plantes invasives et la forte contractualisation de la mesure « entretien des fossés ».

Cette année nous a également permis de redéployer des animations à thèmes à destination du grand public mais aussi des professionnels du tourisme, leur donnant ainsi des clefs de connaissance des milieux sensibles et les moyens de les faire connaître et respecter. Dans ce même objectif, nous avons poursuivi l'animation de réunions sur le thème de la pêche à pied et la mise en place d'outils d'informations à destination des amateurs de plus en plus nombreux.

Nous sommes bien évidemment toujours présents dans les groupes de travail des projets inscrits dans le site périmètre Natura 2000 tel le futur parc éolien mais aussi dans le projet européen LIFE porté par la Communauté d'agglomération Cap'Atlantique sur la réhabilitation de marais salés de Loire Atlantique et de Vendée.

Enfin, notre animatrice s'est fortement impliquée durant cette fin d'année sur l'avancée de la labellisation de niveau international « RAMSAR milieux humides » qui vient d'être officialisé le 2 février 2017, lors de la journée mondiale des zones humides.

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

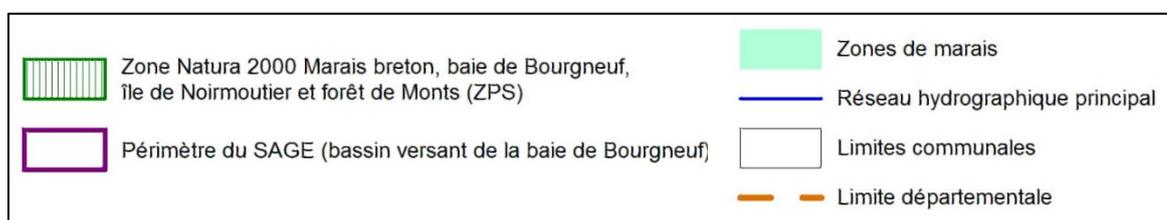
I.1. Mission statutaire

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) a pour missions :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

I.2. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

Suite à la fusion de communes au 1^{er} janvier 2016, l'Association compte maintenant 38 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (14) et Vendée (24).



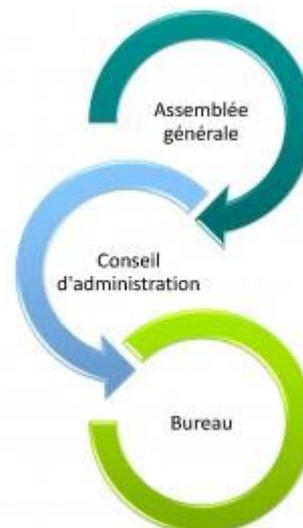
I.3. Organisation de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 5 salariés répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

Ces assemblées se sont réunies 5 fois durant l'année 2016 :

- Une Assemblée Générale le 12 janvier 2016;
- Un Conseil d'Administration le 10 juin 2016;
- Trois Bureaux les 22 mars, 13 septembre et 5 décembre 2016.



I.3.1. Membres du Conseil d'Administration

12 Maires :

- M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez, 85
- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- M. Dominique CHANTOIN, Maire de L'Épine, 44
- M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même-le-Tenu, 44
- M. Thierry DUPOUE, Maire de la Bernerie-en-Retz, 44
- M. Jean-Yves GAGNEUX, Maire de Bouin, 85
- Mme Irène GEOFFROY, Maire de Saint-Michel-Chef-Chef, 44
- M. Louis GIBIER, Maire de Barbâtre, 85
- M. Jean GILET, Maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85
- M. Jean-Michel ROUILLE, Maire de Soullans, 85

Présidents de Communautés de Communes :

- M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44
- M. Jean CHARRIER, Président de la Communauté de communes de la région de Machecoul, 44
- M. Christophe CHABOT, Président de la Communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 85
- M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85
- M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85
- M. Yanick HAURY, Président de la Communauté de communes Sud Estuaire, 44
- M. Bernard MORILLEAU, Président de la Communauté de communes du Cœur du Pays de Retz, 44
- M. Pascal MORINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, 85
- M. Claude NAUD, Président de la Communauté de communes Loire-Atlantique Méridionale, 44
- M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85
- M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

Conseillers départementaux :

- Canton de Machecoul (44) : M. Jean CHARRIER et Mme Karine FOUQUET
- Canton de Pornic (44) : M. Patrick GIRARD et Mme Christiane VAN GOETHEM
- Canton de Saint-Brévin-les-Pins (44) : Mme Marie-Christine CURAUDEAU et M. Yannick HAURY
- Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44) : M. Stéphan BEAUGE et Mme Karine PAVIZA
- Canton de Challans (85) : Mme Nadia RABEAU et M. Serge RONDEAU
- Canton de Saint-Hilaire-de-Riez (85) : M. Laurent BOUDELIER et Mme Isabelle DURANTEAU
- Canton de Saint-Jean-de-Monts (85) : Mme Martine AURY et M. Noël FAUCHER

Conseillers régionaux (suite aux élections de décembre 2015) :

- Mme DEBORDE Sandra, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
- Mme GARNIER Sabrina, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
- Mme HUGUE Claire, Conseillère Régionale des Pays de la Loire

I.3.2. Membres du Bureau

Président :

M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85

1^{er} Vice-Président :

M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44

2^{ème} Vice-Président :

M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85

3^{ème} Vice-Président :

M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

4^{ème} Vice-Président :

- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44

Secrétaire :

M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même- le-Tenu, 44

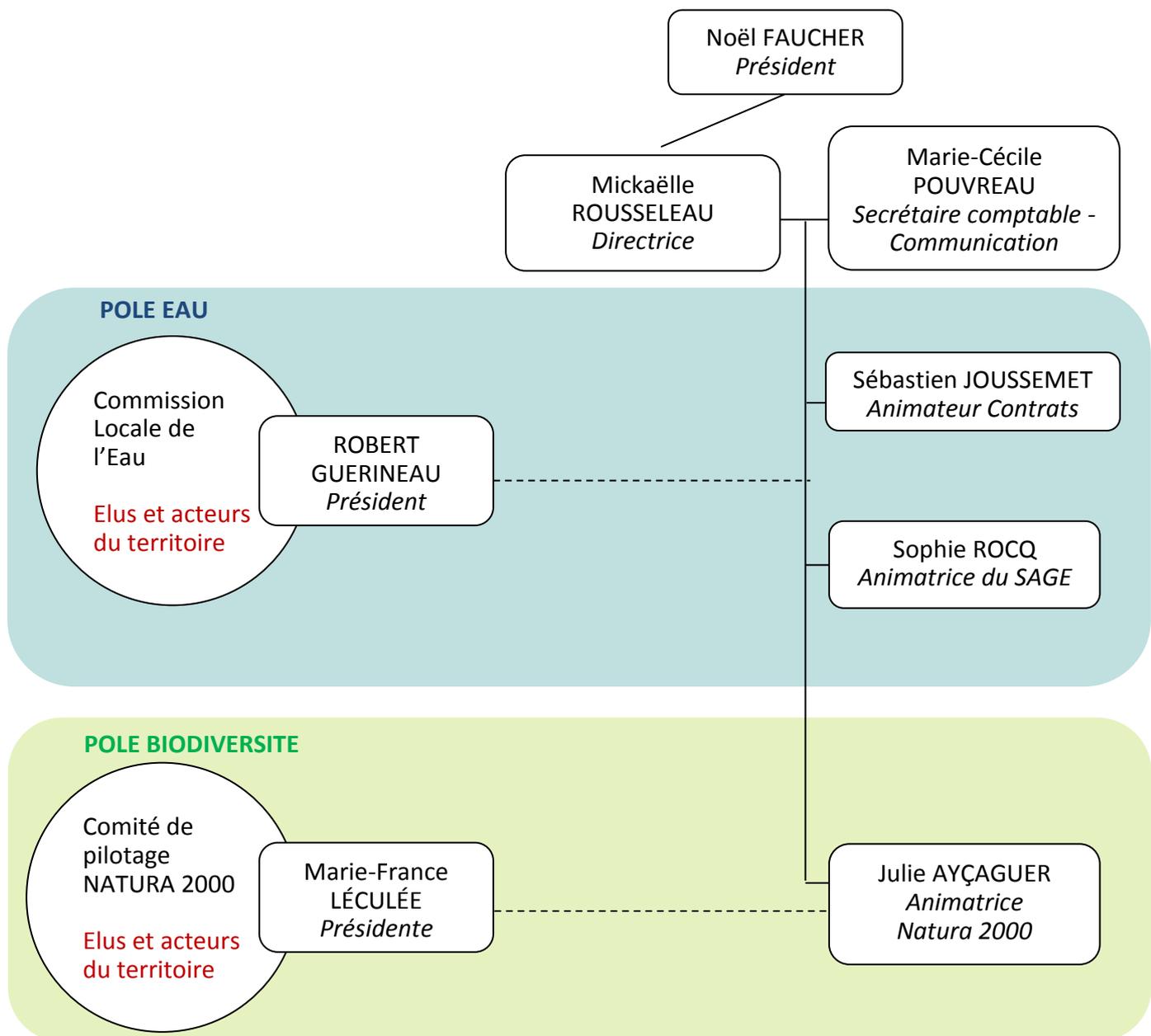
Trésorier :

M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85

Membres :

- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Patrick GIRARD, Conseiller départemental du canton de Pornic, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85

I.3.3. Organisation opérationnelle



Certains projets nécessitent la création de commissions/comités de pilotage pour lesquels systématiquement un élu référent est désigné. En 2016, les commissions/comités de pilotage suivants ont été réunis.

Commissions/comité de pilotage	Elu(s) référent désigné(s)
Comité de pilotage MAEC Marais breton/Noirmoutier	Marie-France LECULEE
Commission Eaux salées souterraines	Jean-Yves GAGNEUX
Comité de pilotage Etude d'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf	Jacques BOZEC et Jean-Yves GAGNEUX
Comité de pilotage Contrat territorial Baie de Bourgneuf	Claude CAUDAL
Comité de pilotage Etude Gouvernance dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE	Claude CAUDAL

II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.

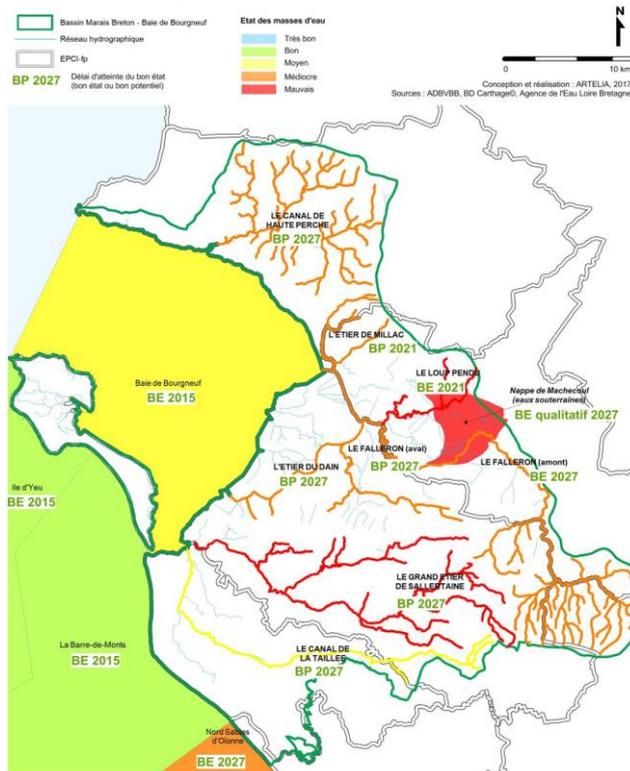


Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2021 voire en 2027 pour de nombreuses masses d'eau « cours d'eau » et la masse d'eau souterraine « Sables et calcaires du bassin tertiaire de Machecoul », objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

Maintenir le bon état là où il est atteint (masses d'eau littorales et majorité des masses d'eau souterraines)

ETAT DES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE (SDAGE 2016-2021)



Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Mettre à jour le tableau de bord du SAGE.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Christophe BOCQUET, Vice-Président de la CLE Claude CAUDAL, élu référent pour le Comité de pilotage du Contrat territorial et de l'étude « Gouvernance »
Périmètre d'intervention	Marais breton et de la Baie de Bourgneuf 36 communes : 14 en Loire-Atlantique et 22 en Vendée 975 km ²
Document de planification	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Outils contractuels portés par l'ADBVBB	Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil régional des Pays de la Loire
Apport financier sur le territoire	Contrat Territorial 2008-2013 : aide de 2 561 379 € (avenant inclus) CRBV 2015-2017 : aide de 500 801 €
Moyens humains	Sophie ROCQ (temps plein, animatrice du SAGE et des travaux de la CLE) Sébastien JOUSSEMET (temps plein, animateur des contrats et du suivi de la qualité de l'eau) Mickaëlle ROUSSELEAU (20%, appui technique et coordination) Marie-Cécile POUVREAU (2/3 temps, assistante administrative et communication-sensibilisation) Camille BERNON (contrat d'apprentissage à partir d'octobre 2016)
Dépenses 2016	Animation SAGE et Contrats : 150 775 € Etudes (prestations) : 31 032 € Suivi de la qualité de l'eau : 44 703 € Communication : 4 385 € Etude ruissellement : 2 122 €
Ressources financières 2016	Agence de l'eau : 158 707 € (68 %) Conseil Régional des Pays de la Loire : 57 403 € (25 %) Conseil Général 85 : 0 € Conseil Général 44 : 0 € Communes : 16 910 € (7 %)

Prestations extérieures engagées en 2016

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2016	Nom du prestataire
POLE EAU		
Prélèvements et analyses de la qualité de l'eau (marchés à bon de commande sur la période 2016-2017, attribués le 23 décembre 2015)	Lot : Prélèvements et analyses physico-chimiques, pesticides, bactériologiques, indices biologiques (IBD et IBGN) Montant : 47 229,86 € TTC Engagé le 25 janvier 2016	Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée 85021 – LA ROCHE SUR YON Co-traitant : Bi-EAU (indice IBD) 49000 – ANGERS
Réalisation d'une étude « Gouvernance » dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE Marais breton-Baie de Bourgneuf (marché attribué le 4 octobre 2016 – Montant total : 58 900 € HT)	Montant tranche ferme : 31 140 € TTC Engagé le 4 octobre 2016	Mandataire : ARTELIA 44 815 – SAINT-HERBLAIN Co-traitants : CALIA Conseil SARL 75013 - PARIS Me Philippe MARC 31000 - TOULOUSE
Prélèvements et analyses des marqueurs microbiologiques pour l'identification des origines de la contamination fécale sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf (pour la période de novembre 2016 à octobre 2017)	Analyse des marqueurs Montant maximum : 12 700 € TTC Engagé le 24 octobre 2016	LABOCEA 29280 - PLOUZANE
	Prélèvements/transmission à LABOCEA : Montant maximum : 2 566,94 € TTC Engagé le 24 octobre 2016	Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée 85021 – LA ROCHE SUR YON

II.2. Actions marquantes en 2016 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la CLE

L'animatrice du SAGE a été chargée d'organiser et animer une séance plénière et une réunion du Bureau de la CLE.

Elle a également organisé une commission Eaux Salées Souterraines en octobre et des groupes de travail sur différents sujets, notamment l'adaptation de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » en novembre et « l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » en décembre.

Au cours de l'année 2016, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 3 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Un de ces avis a été rendu par le Bureau de la CLE en mai et les 2 autres ont été étudiés en séance plénière de la CLE en janvier 2017.

II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'ADBVBB est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Les objectifs fixés par ces contrats sont d'atteindre ou de tendre vers le « bon état » ou le « bon potentiel » des milieux et respecter les objectifs du SAGE de 2014.

L'ADBVBB assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien une coordination et une cohérence sur le bassin versant, un échange entre les différentes structures et acteurs du territoire ainsi qu'un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

1 Etat d'avancement du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du SAGE.

➤ CRBV 2011-2013 et son avenant finalisés

Le 8 octobre 2013 un avenant au second CRBV (2011-2013) a été signé entre le Conseil régional des Pays de la Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVBB, structure chef de file des contrats.

Le montant prévisionnel après avenant de ce CRBV (22 actions au départ et 8 supplémentaires après avenant) était de 2 299 471€ aidé à hauteur de 969 017€ par la Région Pays de La Loire. Pour ce contrat, 799 358 € ont été engagés et 598 025€ versés après la réalisation des opérations soit 61% du prévisionnel.

➤ Etat d'avancement du 3^{ème} CRBV 2015-2017

Considérant que le CRBV 2011-2013 et de son avenant était en voie de finalisation, un nouveau contrat a pu être proposé. L'ADBVBB a centralisé tous les projets répondant aux enjeux du SAGE, et en accord avec la CLE, a proposé un projet qui a été présenté le 3 avril 2015 devant les élus régionaux.

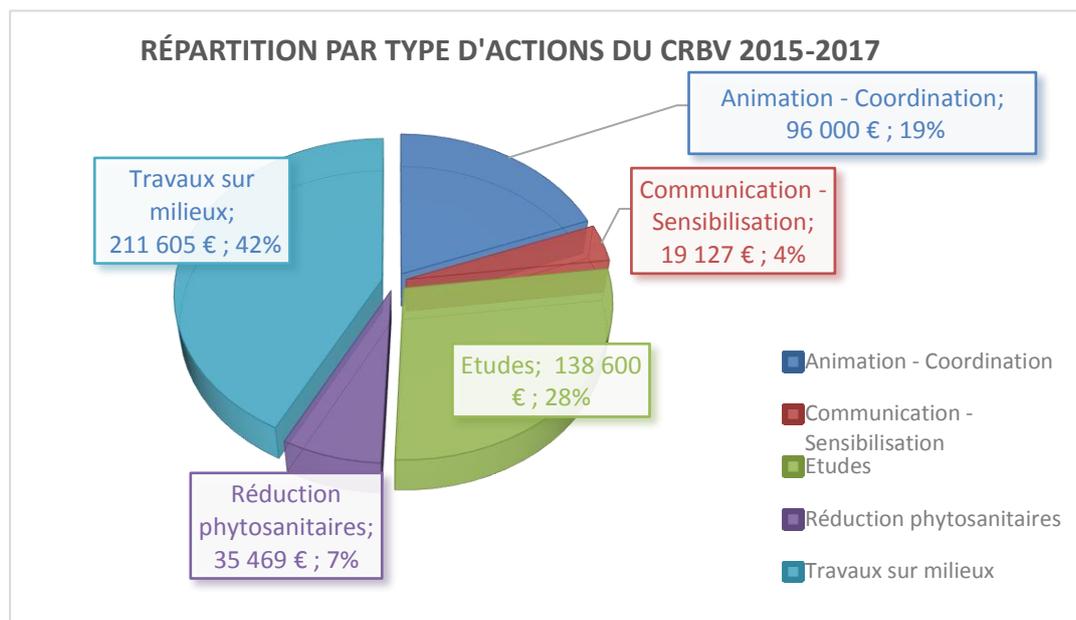
Après intégration des exigences du financeur, le 15 septembre 2015, un **troisième CRBV (2015-2017)** a été signé entre le Conseil régional des Pays de La Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVBB. Il regroupe 24 opérations, 8 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6 % par le Conseil régional des Pays de la Loire.



Signature du 3^{ème} CRBV Baie de Bourgneuf

Dans ce nouveau contrat, plus de 40 % des subventions sont dédiées aux travaux, près du 1/3 (28%) aux études. Viennent ensuite des postes budgétairement moins importants comme l'animation, la communication, l'achat de matériel pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des coûts par type d'actions de ce nouveau contrat.



Au 31 décembre 2016, 18 des 24 actions ont été engagées représentant un montant supérieur aux 2/3 des subventions régionales prévues (382 076 € d'aides engagées pour 500 801€ prévus).

Le tableau ci-après récapitule l'état d'avancement par maître d'ouvrage :

Maîtres d'ouvrage	Nombre de projets déposés	Coût prévisionnel	Montant aides CRBV	Nombre d'engagement au 31/12/2016	Montant aides CRBV engagé au 31/12/2016
ADBVB	4	483 000 €	187 800 €	3	172 140 €
Commune de la Plaine sur Mer	1	4 632 €	2 084 €		
Communauté de communes de Pornic	4	176 600 €	52 980 €	4	52 980 €
Commune de Pornic	1	18 000 €	8 100 €	1	4 772 €
Hirondelle	1	13 659 €	10 927 €	1	8 092 €
SAH Sud-Loire	5	438 250 €	149 475 €	3	30 345 €
FDAAPPMA 44	1	26 500 €	7 950 €	1	5 070 €
FDAAPPMA 85	1	16 000 €	4 800 €		
Commune de Noirmoutier en l'île	1	56 190 €	25 285 €	1	25 285 €
Syndicat des trois étiers (Noirmoutier)	1	70 000 €	21 000 €	1	21 000 €
SMAM (Noirmoutier)	2	48 000 €	13 900 €	2	13 900 €
Commune de Challans	1	55 000 €	16 500 €	1	16 500 €
Total général	24	1 405 831 €	500 801 €	18	382 076 €

2 Un nouveau Contrat Territorial Baie de Bourgneuf pour 2017-2021

Le Contrat Territorial est l'outil financier de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE.

Après le bilan du précédent Contrat territorial 2008-2014, l'ADBVB a participé activement à la définition d'un Contrat cohérent et répondant aux enjeux du SAGE, via sa présence aux comités techniques et de pilotage, à l'organisation de journées thématiques ou de rencontres sur le terrain.

Concrètement, l'animateur a travaillé en étroite collaboration entre différents maîtres d'ouvrage en charge des programmes d'actions sur leur bassin versant respectif en 2016.

Ainsi fin 2016, un **projet de Contrat territorial a été déposé auprès de l'Agence de l'eau pour la période 2017-2021**, intégrant 2 volets : « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses ».

Les objectifs du Contrat territorial 2017-2021 sont :

- Reconquête de la qualité de la ressource en eau potable de Machecoul (nitrates et pesticides)
- Améliorer la qualité de l'eau superficielle
 - o Tous les bassins versants : accompagner les collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides
 - o Falleron amont : limiter les transferts de pollution par ruissellement (phosphore/pesticides)
- Préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques
 - o Améliorer les fonctions hydrauliques et piscicoles en restaurant les lits mineurs et majeurs
 - o Favoriser la continuité écologique
 - o Lutte contre les invasives
- Améliorer la gestion quantitative (règlements d'eau/seuils de gestion).

➤ **Le volet « Milieux aquatiques »**

2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) sont élaborés, 1 en cours de préparation et un autre en phase de bilan.

✓ CTMA des marais de l'île de Noirmoutier

Ce CTMA regroupe 5 maîtres d'ouvrage et est porté par la Communauté de communes de Noirmoutier après la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM) à la fin de l'année 2016. Les actions principales relèvent de l'entretien et de la restauration des marais par curage, lutte contre les espèces invasives et la continuité écologique. Des études et des actions de communication seront portées par la Communauté de communes. Le montant prévisionnel de ce contrat s'élève à 843 762€ aidé à 303 885€ par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 176 333€ par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Vendée.

✓ CTMA du Marais Breton – partie sud (bassins versant de Sallertaine et de la Taillée)

Ce CTMA regroupe au départ 8 maîtres d'ouvrage et est porté par le Syndicat Mixte du Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir. Les actions principales relèvent de l'entretien et de la restauration des marais par curage, création d'habitats (frayères), la lutte contre les espèces invasives et la continuité écologique. Des opérations de renaturation des cours d'eau dans la partie amont du bassin sont aussi inscrites. Enfin des études complémentaires et des actions de communications seront portées par les différents maîtres d'ouvrage. Le montant prévisionnel de ce contrat s'élève à 5 355 719€ aidé à 2 188 583 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 1 168 694€ par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Vendée.

✓ CTMA du marais du Dain et du bassin versant du Falleron

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire) porte un CTMA 2012-2016 qui s'est achevé au 31 décembre. Des actions ont toutefois été reportées en 2017 comme par exemple la lutte contre les espèces invasives et la renaturation du site de Saint Etienne de mer Morte. Une étude bilan et une étude préalable pour définir le prochain CTMA démarreront en 2017. Le futur programme sera inscrit par avenant.



Remise du ruisseau du Douavit dans son lit mineur (novembre 2016) - Cliché SAH

✓ Emergence d'un Contrat sur le bassin versant du Canal de Haute-Perche

La Communauté de communes de Pornic prendra la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017 sur son territoire et deviendra une communauté d'agglomération : Pornic aggro Pays de Retz.

Courant 2016, la communauté de communes a lancé une étude visant la définition d'un nouveau règlement d'eau pour la gestion du marais et l'élaboration d'un programme d'actions sur ce bassin versant. Fin 2016, la Communauté de communes de Pornic a d'ores et déjà inscrit des actions de lutte contre les espèces invasives, le recrutement d'un technicien rivière marais et l'installation du sonde de suivi des niveaux d'eau dans le marais. A ce stade, l'étude préalable oriente le futur CTMA vers des actions d'entretien-restauration du marais et des affluents et de libre circulation piscicole. Ce programme sera inscrit par avenant.

➤ Le volet « pollutions diffuses »

Le volet « pollution diffuse » du contrat territorial de la Baie de Bourgneuf est composé d'actions « eau potable » avec le programme de la nappe de Machecoul et d'actions « transfert de pollution par ruissellement dans le bassin du Falleron ».

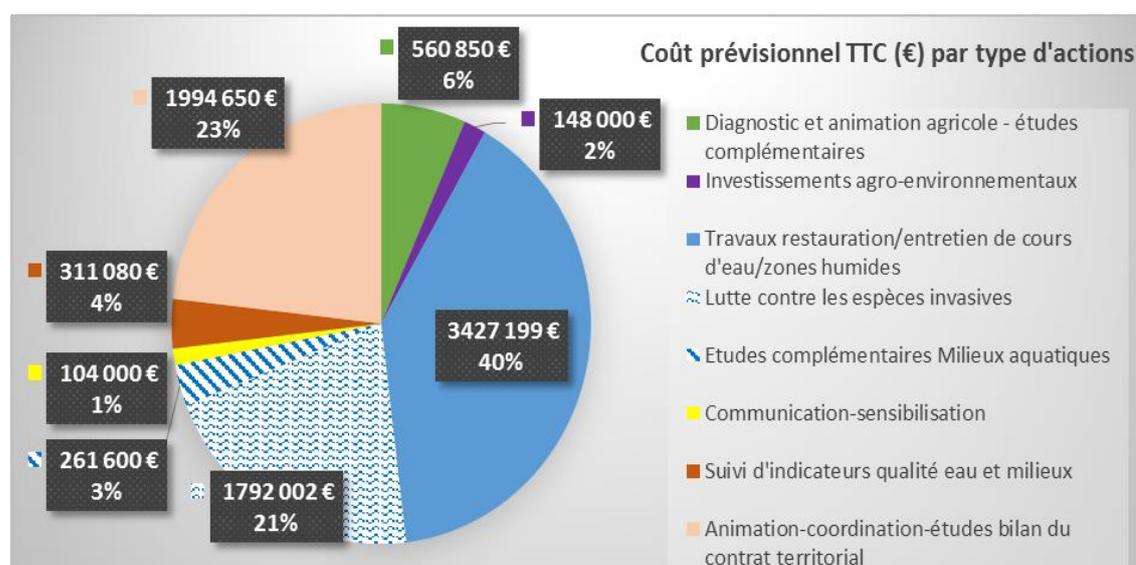
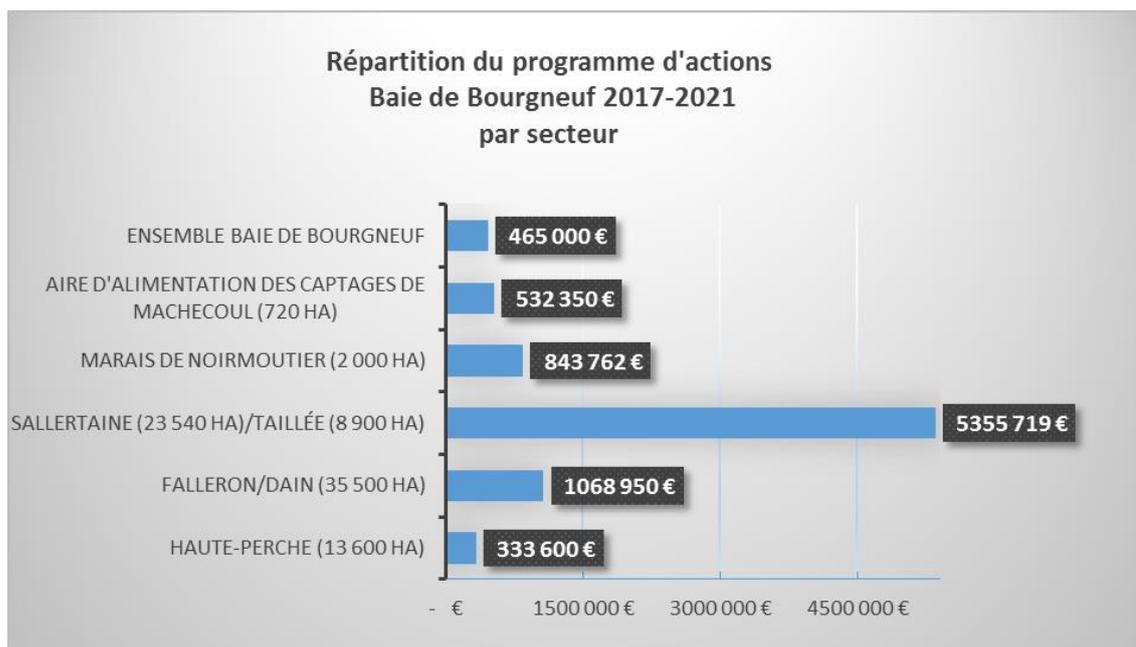
Le programme d'actions sur la « nappe de Machecoul a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau des captages AEP sur les paramètres nitrates et pesticides. Il est porté par la commune de Machecoul-Saint Même avec un appui technique de l'ADBVB. Il regroupe 5 maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 532 350€ aidés à hauteur de 374 810€ par l'Agence de l'eau. Des opérations d'animations agricoles via du diagnostic individuel d'exploitation polyculture-élevage et maraîchère, des conseils agricole individuel et collectif... sont prévues. Une étude foncière, des analyses de la qualité de l'eau de la nappe de compléteront le diagnostic et le suivi nécessaires.

Le programme d'actions « transfert de pollution par ruissellement » regroupe 3 maîtres d'ouvrage coordonnés par l'ADBVB. L'Association porte l'étude « ruissellement », la Fédération des chasseurs de Vendée porte la partie « bocage » (étude et travaux) le S.A.H. sud Loire les « travaux ruissellement ». Le montant prévisionnel de ce programme s'élève à 420 350€ aidé à 270 410€ par l'Agence de l'Eau.



Etude « transfert de pollution par ruissellement » hiver 2016-2017 - ADBVB

➤ **Données financières du projet de CT 2017-2021**



Le plan prévisionnel de financement du Contrat territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021 est le suivant :

Domaine	Montant global	Agence de l'eau Loire-Bretagne	%	Autres financeurs	%	Maître d'ouvrage	%
Animation globale	440 000 €	276 000 €	63%	36 000 €	8%	128 000 €	29%
Pollution diffuse	977 700 €	633 220 €	65%	30 170 €	3%	314 310 €	32%
Milieux aquatiques	7 181 681 €	2 975 668 €	41%	1 446 527 €	20%	2 759 485 €	38%
Total	8 599 381 €	3 884 888 €	45%	1 512 697 €	18%	3 073 795 €	36%

La décision de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne interviendra fin février 2017.

II.2.3. Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf – suite et fin

L'étude lancée par l'ADBVB au mois de mars 2015 s'est achevée en juillet 2016. Elle s'est basée sur la méthode en trois étapes proposée par un guide de l'Agence de l'Eau publié en 2014. Elle avait pour objectif d'identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf afin de mettre en œuvre un programme d'actions ciblé permettant de les réduire. Elle a porté sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Coût de l'étude : 51 720 € TTC (dont 10% à la charge des communes).



Suite aux deux premières étapes de cette étude décrites dans le précédent rapport d'activités (collecte et analyse des données, et estimation des flux de pollution aux exutoires), un programme d'actions en 4 axes a été proposé :

- Amélioration des connaissances : il s'agit notamment de réaliser des analyses complémentaires de la qualité bactériologique de l'eau, visant par exemple à identifier l'origine des bactéries E. Coli qu'on y retrouve (origine humaine/ origine animale) ou localiser les secteurs de pollution des eaux pluviales urbaines.
- Actions correctives (assainissement, eaux pluviales) : ces actions concernent principalement les contrôles de raccordement des habitations en matière d'eau pluviale et d'eaux usées, dans le sous-bassin versant en amont immédiat du site de Fort Larron ainsi que des actions ponctuelles de correction là où des problèmes ont été identifiés. En matière d'assainissement non collectif, les contrôles et les corrections se poursuivent. Une réflexion devra également être menée pour améliorer la prise en compte de la bactériologie dans ce type d'assainissement.
- Sensibilisation : pour un certain nombre de sources potentielles de pollution (ex : vidanges sauvages de campings-cars ou bateaux de plaisance, déversements divers dans les grilles d'eau pluviale, ...), le seul mode d'action possible est la sensibilisation. Il faudra définir au préalable le public cible prioritaire et le meilleur moyen de le toucher (panneaux, plaquettes, ...).
- Suivi des actions et des résultats : enfin, il est proposé de réunir chaque année un comité de pilotage pour présenter les résultats de qualité d'eau et des coquillages, les actions et réflexions menées et à venir, et de proposer le cas échéant de nouvelles pistes d'actions.



Les nombreuses analyses réalisées dans le cadre de cette étude montrent que le phénomène de contamination bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf est complexe, et peut provenir de sources de proximité comme du ruissellement issu du bassin versant. Cette étude a également permis d'avoir une vision globale des pressions à l'échelle du bassin versant. Les principaux enjeux pour la suite de la démarche seront d'affiner les connaissances et de maintenir une dynamique de réflexion et d'action sur le sujet auprès de toutes les catégories d'acteurs du territoire.

II.2.3. Engagement d'une réflexion sur l'organisation des compétences dans le domaine de l'eau sur le territoire

Suite à une proposition du Comité de pilotage du Contrat territorial, et dans le cadre d'une disposition du SAGE, le Conseil d'Administration de l'ADBVB a décidé d'engager une réflexion en termes :

- D'analyse technique et juridique de la compétence GEMAPI introduite par la loi MAPTAM et des autres compétences citées dans le premier paragraphe de l'article L211-7 ;
- D'état des lieux de l'organisation des maîtrises d'ouvrage et d'identification des compétences à mobiliser pour assurer les maîtrises d'ouvrage nécessaires, au vu des enjeux et des actions dans le domaine de l'eau (petit et grand cycle de l'eau, inondations/submersions marines) et/ou identifiés dans le SAGE ;
- De proposition de scénarios pour une gouvernance optimale du petit et grand cycle de l'eau ainsi que de la défense contre les inondations/submersions marines ;
- D'expertise sur l'évolution du statut et/ou des compétences de l'ADBVB au regard du nouveau contexte.

Cette étude a démarré en octobre 2016 avec des propositions de scénarios attendus pour mi-juin 2017.

Coût de l'étude (toutes tranches confondues) : 70 680 € TTC (dont 20 % à la charge des communes).

II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire

Auprès des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'Association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, ...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...). Ainsi, l'équipe d'animation SAGE assiste aux différentes réunions techniques ou comités de pilotage à la demande des maîtres d'ouvrage.

L'Association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple l'élaboration du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) du département de la Vendée.

De même, l'équipe d'animation apporte son expérience et un appui technique et/ou administratif aux syndicats ou collectivités en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation Eau

1 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, l'Association a initié un partenariat avec le CNFPT afin d'organiser des formations sur le territoire.

En novembre 2015, un sondage a été effectué auprès des communes du territoire afin d'identifier, parmi les formations proposées par le CNFPT, lesquelles rencontraient le plus d'intérêt auprès des services techniques. Sur cette base, trois formations ont pu être organisées sur le territoire :

- Pratiques alternatives aux phytosanitaires - du 23 au 25 février 2016 - à Beauvoir sur Mer. 11 agents de 6 collectivités ont participé à cette formation.
- Les techniques d'enherbement et l'entretien des espaces enherbés – du 29 au 30 septembre 2016 – au Perrier. 16 agents de 7 collectivités ont participé à cette formation.
- Vers le zéro pesticides dans les cimetières – du 17 au 18 novembre 2016 – à Machecoul-Saint-Même. 16 agents de 11 collectivités ont participé à cette formation.

D'autres formations de ce type devraient être organisées sur le territoire en 2017.

2 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, l'Association a souhaité mettre à disposition des communes de son territoire une exposition pour les aider à communiquer auprès de leurs habitants pour faire évoluer leur regard sur la flore spontanée : l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles ».



Cette exposition a été créée en 2013 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou, puis reprise par l'Union Régionale des CPIE. Elle est composée de 2 posters d'introduction présentant l'exposition et de 17 posters mettant en valeur 17 plantes communes dans les rues des villes et villages. Sur chaque poster, on trouve également le nom de la plante (en français et en latin) ainsi qu'un dicton ou un extrait de poème se rapportant soit à la plante, soit à la flore spontanée de façon générale.

L'Association a mis en place cette exposition sur 2 communes volontaires de son territoire (la Bernerie-en-Retz et l'Epine) en 2016. Puis sur la base de cette expérience, elle a modifié quelques posters pour l'adapter à son territoire et la mettre à disposition des autres communes intéressées à partir de 2017 (10 communes en ont d'ores et déjà fait la demande).

II.2.6. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

D'une manière générale, l'Association concentre ses moyens sur le suivi de la qualité de l'eau superficielle. Ce suivi est basé sur :

- La complémentarité avec les suivis des partenaires (Conseils départementaux de la Vendée et de la Loire-Atlantique, DDTM, CREPPEP, AELB, ...),
- Des suivis physico-chimiques et pesticides des bassins versant/masses d'eau avant leur arrivée dans le marais,
- Le suivi bactériologique des étiers avant l'arrivée dans la baie,
- Le suivi biologique de sous bassins versant bocagers.

Ainsi, l'Association centralise l'ensemble des analyses réalisées sur le territoire du SAGE et en fonction des enjeux identifiés dans le SAGE 2014, elle finance des analyses complémentaires budget annuel de 63 k€/an).

Les résultats de 2012 à 2015 ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'Association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

Les prélèvements et analyses se sont poursuivis en 2016 conformément au cahier des charges de 2015. Un point pesticide, physico-chimique et bactériologique supplémentaire a été ajouté sur l'étier du Moulin en amont de l'écluse (à Noirmoutier en l'île) et des points bactériologiques au port de la Louippe (commune de Bouin) et au pont du 8 mai à Pornic sont venus compléter le réseau. Un rapport détaillé sera finalisé et mis en ligne au 1^{er} trimestre 2017.

➤ Principaux résultats 2016 du suivi de la qualité de l'eau superficielle

Dans la partie bocagère du bassin versant, la qualité de l'eau des eaux de surface est stable et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...).

- Les **analyses physico-chimiques** montrent notamment que :
 - Les concentrations en nitrates (NO₃⁻) sont le plus souvent inférieures à 50 mg/l même si quelques points noirs demeurent sur les cours d'eau du Taizan et du Loup Pendu.
 - Les paramètres qui impactent le plus la qualité de l'eau superficielle sont liés à des problèmes de ruissellement sur les terres agricoles et/ou à des rejets organiques. Il s'agit notamment du phosphore total (P), des orthophosphates (PO₄⁻), du taux de Carbone Organique Dissous (COD) voire de la matière organique. Les concentrations peuvent entraîner des phénomènes d'eutrophisation et une chute drastique du taux d'oxygène notamment lors de l'étiage. Les conséquences s'observent sur les indices biologiques, le plus souvent moyens à mauvais car les espèces les plus sensibles ont disparu.
- **Le suivi des produits phytosanitaires** a été renforcé à partir de 2012, des 3 points existants, 6 supplémentaires sont pris en charge par l'ADBVB et un septième en 2015. Les principales molécules détectées concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas, on retrouve des molécules plus spécifiques notamment là où il n'y avait pas de suivi auparavant. Les suivis confirment la présence de molécules partout où elles sont cherchées. Tous les points sont susceptibles de dépasser les objectifs du SAGE (1µg/l pour la somme des molécules détectées) mais deux d'entre eux présentes systématiquement des quantités élevées : le Taizan et le Loup Pendu. Le 17 novembre 2016, le point situé sur le Loup Pendu a connu une concentration encore jamais atteinte de 94,954 µg/l (presque 100 fois l'objectif de concentration) avec une très forte présence d'un fongicide : Iprodione.
- **Les suivis bactériologiques** ont été réalisés directement dans l'eau à une fréquence 12 soit 3 de plus que les années précédentes. Aussi le nombre de points a été augmenté avec un prélèvement au port de la Louippe commune de Bouin et un au pont du 8 mai à Pornic. Pour le moment aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. A tour de rôle chaque étier peut présenter des concentrations importantes.
Depuis mars 2014 à la demande des élus et des professionnels, un nouveau protocole de suivi de a été mis en place en collaboration avec l'Ifremer et l'ARS. Il s'agit de positionner des **poches de coquillages dans les étiers salés** situées à proximité des sites de production ou de pêche à pied. Lorsqu'une contamination supérieure à 4600 E. coli est détectée dans le cadre du REMI et/ou du suivi des sites de pêche à pied, les coquillages sont retirés et leur chair et liquide inter-larvaire sont analysés de manière à identifier les sources de pollution. En 2014, 2 alertes ont été enregistrées dans la zone de Fort Larron à Noirmoutier en l'île, une en 2015 mais aucune en 2016. Par ailleurs, on notera le changement du classement des sites de production conchylicoles de Fort Larron (85.01.02) et de la Fosse (85.02.02) de C en B grâce à l'amélioration des prélèvements ces 3 dernières années.
Depuis novembre 2016, les prélèvements d'eau faisant l'objet d'une contamination supérieure à 500 E. coli font l'objet d'une **analyse complémentaire pour identifier l'origine de la contamination (humaine/animale)**.

- Dans les marais, depuis 2014, en plus des suivis des Conseils départementaux de Vendée et de Loire-Atlantique, **un nouveau suivi a été mis en place à titre expérimental**. Il s'intègre dans un réseau de suivi des marais rétro littoraux de l'Arc Atlantique en France à la demande de l'Agence de l'Eau et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université de La Rochelle, l'UNION des MARAIS de Charente-Maritime (UNIMA) et le Conseil départemental de la Vendée. Il s'agit d'analyser le phytoplancton dans les étiers afin de mesurer les causes -naturelles ou anthropiques- d'un éventuel enrichissement du milieu. Le point du Dain (pont RD 21 entre Bouin et Bois de Céné à Saint Gervais) est financé par l'ADBVB et 3 autres par le Conseil départemental de la Vendée dans le Marais breton. Les premiers résultats montrent que l'indicateur trophique (l'analyse des phytoplanctons) est celui qu'il convient d'utiliser pour qualifier l'état de fonctionnement du marais. Des résultats plus précis de cette expérimentation sont prévus pour 2017. Les étiers analysés en Vendée (Dain, Sallertaine et Taillée) se distinguent par de forte concentration en carbone organique dissous. L'étier de Sallertaine est sujet à de forts pics d'ammonium. Les biomasses bactériennes et chlorophylliennes y sont très élevées.

➤ **Evolution en 2017**

En 2017, le suivi se poursuit globalement dans des conditions équivalentes à budget constant, avec le retour d'un suivi biologique qui intègre les futurs travaux des contrats milieux aquatiques.

III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs du site Natura 2000.

Objectifs fixés

↳ Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux d'intérêt communautaire listés par les Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.

- Encourager les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.
- Encourager les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'élevage extensif et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- La mise en œuvre d'autres actions en lien avec le site Natura 2000 sur la pêche à pied de loisir, les espèces invasives, les sportifs littoraux ...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population (création de supports de communication, animation de stands...).
- Le suivi des autres projets et programmes du territoire pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 (conseil et expertise technique auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage).
- L'accompagnement des porteurs de projets dans les évaluations des incidences Natura 2000.
- L'animation du Comité de pilotage, d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail.
- L'accueil de stagiaire.
- L'amélioration des connaissances et le suivi scientifique du site.
- La gestion financière et administrative de l'animation.

Elu	Marie-France LECULEE, Présidente des Comités de Pilotage depuis le 08/12/2014
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>27 communes</p> <p>55 826 ha</p>  
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils contractuels financiers	Mesures Agro-Environnementales Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000
Apport financier 2016 sur le territoire	<p>TOTAL = 3 538 000 €</p> <p>3 524 000 € : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</p> <p>11 600 € : Réalisation des diagnostics pour les MAEC et les contrats Natura 2000</p> <p>2 230 € : Outils de communication</p>
Moyens humains dédiés en 2016	<p>Julie Ayçaguer (temps plein, chargée de mission Natura 2000)</p> <p>Marie-Cécile POUVREAU (1/3 temps, assistance administrative et communication-sensibilisation)</p> <p>Un stagiaire de 6 mois</p>
Dépenses 2016	<p>Animation Natura 2000 : 85 722 €</p> <p>Etudes et suivis : 0 €</p> <p>Outils de communication : 5 473 €</p> <p>Stagiaire de 6 mois : 4 388 €</p>
Ressources financières 2016	<p>Etat (Budget DREAL Pays de la Loire) et Europe (Fonds européens FEDER/FEADER) : 91 195 €</p> <p>SAH Sud Loire : 877 €</p> <p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 2 633 €</p> <p>Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique : 877 €</p>

Prestations extérieures engagées en 2016 :

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2016	Nom de l'attributaire
POLE BIODIVERSITE		
Réalisation de plans de gestion préalables à la signature de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Convention à bon de commande du 1 ^{er} février 2016 au 28 février 2017 signée sur la base d'un montant maximum de 8 000 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON
Réalisation de diagnostics environnementaux dans le cadre des contrats Natura 2000 de restauration écologique	Convention à bon de commande du 1 ^{er} février 2016 au 28 février 2017 signée sur la base d'un montant maximum de 4 400 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON
Suivi des travaux des contrats Natura 2000	Convention à bon de commande du 1 ^{er} février 2016 au 28 février 2017, signée sur la base d'un montant maximum de 800 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON

III.2. Actions marquantes en 2016 du pôle Biodiversité

Le **Comité de pilotage Natura 2000** s'est réuni le 12 décembre 2016 (50 participants) pour réaliser le bilan des actions de l'année écoulée et envisager les projets à mener en 2017.

Le **Comité scientifique du site Natura 2000** constitué d'universitaires, de scientifiques et de gestionnaires d'espaces naturels travaillant sur le site Natura 2000, s'est réuni le 29 novembre 2016.



III.2.1. Poursuite de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc)

L'engagement MAE (2015+2016) en quelques chiffres :

- 305 exploitations sont engagées en MAEC
- 16 100 ha de prairies seront sous contrat dont 73% d'engagement de niveau fort
- 257 ha de marais salants sont engagés
- 209 nouveaux km de fossés seront curés

Pour un volant financier de 17 618 000 € sur 5 ans.

➤ L'animation de la campagne MAEC 2016

Au début de l'année 2016, les exploitants agricoles ont été invités à des **réunions d'information** sur le dispositif MAEC organisées et animées par les Chambres d'Agriculture et l'ADBVB. Trois réunions d'information ont eu lieu pour les éleveurs (167 participants) et une réunion d'information pour les sauniers (12 participants).

Les éleveurs souhaitant déposer un dossier MAEC ont ensuite été reçus en **entretien individuel** à Challans et Sainte-Pazanne, soit en 2016, 85 éleveurs rencontrés lors de 8 permanences.

L'animatrice Natura 2000 et le prestataire (LPO Vendée) ont ensuite réalisé **50 diagnostics terrain** pour 29 éleveurs et 13 sauniers pour les mesures suivantes :

- MAE maintien des baisses en eau: 135 ha
- MAE marais salants: 41 ha
- MAE entretien des fossés tertiaires : 79 000 ml

L'animatrice se charge également de l'animation des **plans de gestion MAEC** :

- **Vigilance Jussie**

Des réunions d'information avec une visite terrain sont organisées pour les exploitants concernés en partenariat avec les syndicats mixtes de marais pour apprendre à reconnaître les principales plantes invasives du marais breton. Des outils d'aide à la reconnaissance sont distribués.

2 demi-journées ont été organisées pour une quinzaine d'exploitants le 6 septembre 2016 et le 8 novembre 2016.

- **Formations agro-environnementales**

En septembre 2016n un courrier a été adressé aux 63 exploitants ayant choisi cette action afin de savoir à quelle formation ils souhaitent assister en priorité. Un programme de formation est en cours de réalisation avec l'ADPS.

Les **chantiers de curage** engagés dans le cadre de la MAE entretien des fossés tertiaires sont suivis par l'animatrice Natura 2000 d'août à janvier. Les données de l'avancement des curages sont collectées auprès des exploitants et un bilan quantitatif annuel est réalisé pour les financeurs.

Enfin le comité de pilotage s'est réuni une fois en octobre 2016 pour réaliser le bilan de la campagne 2016 et construire le PAEC 2017. L'animatrice a ensuite contribué à la rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2017.

III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000

1 Les contrats

Concernant les contrats « nettoyage raisonné des plages », l'animatrice a accompagné la commune de Notre Dame de Monts dans la signature d'une nouvelle demande de contrat sur le nettoyage raisonné des plages pour 19 059 €.

Les contrats plages 2011-2015 de Notre Dame de Monts et Noirmoutier en l'île ont été soldés et le bilan biologique des contrats réalisés en 2015 a été restitué aux élus des deux communes.

L'animatrice Natura 2000 assure également la communication sur les contrats :

- sensibilisation du grand public au nettoyage raisonné des plages et à la laisse de mer à La Barre de Monts,
- tenue d'un stand sur les laisses de mer à la fête de la nature à l'Epine,
- présentation de l'action auprès de Master II de l'Université de Nantes,
- sensibilisation à la laisse de mer pour l'Association Catholique des Enfants à Saint Jean de Monts.

Une sortie découverte du Gravelot à collier interrompu a également eu lieu le 9 juin pour les agents chargés du nettoyage des plages et ceux des offices de tourisme. 5 personnes étaient présentes.



Un bilan des Contrats plage 2012-2016 pour les communes de Saint Hilaire de Riez, Barbâtre et les Moutiers en Retz a été réalisé avec le prestataire (LPO de la Vendée) et restitué aux élus.

Concernant les **autres contrats Natura 2000**, un diagnostic pré-contrat Natura 2000 a été réalisé pour un ostréiculteur détenteur d'un marais aux Moutiers en Retz.

2 La charte Natura 2000

Trois demandes d'adhésion à la charte Natura 2000 ont été signées en 2016 pour des surfaces en marais : 2 renouvellements pour 16 ha à Machecoul et Beauvoir-sur-Mer et une nouvelle demande sur 50 ha à Villeneuve en Retz. Au total 160 ha sont engagés dans une charte Natura 2000.

III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 participe au **suivi de nombreux projets, études et problématiques sur le territoire** pouvant avoir un lien avec les DOCOB et s'assure de la prise en compte de ces derniers : étude avifaune de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, étude pour la valorisation touristique du Marais breton...

Elle participe également à des comités de gestion (ENS de Lyarne aux Moutiers en Retz, appel à projet biodiversité sur les Perles à l'Epine, MAEC sur le bassin versant Vie et Jaunay...). Elle est en lien avec l'EID (signature d'une convention annuelle, bilan annuel).

L'animatrice participe également à **l'amélioration de la connaissance scientifique** et au suivi de problématiques fortes comme celle des plantes invasives : participation en 2016 au repérage des sites colonisés par la Crassule de Helms dans le Marais breton (partie nord) coordonné par le Conservatoire Botanique National de Brest et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

L'animatrice Natura 2000 **accompagne les porteurs de projet** dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (La ruée des fadas, motocross de Barbâtre, digue du Bec, plan d'épandage algues vertes, wakepark Saint-Hilaire, curage du chenal de Fromentine, la Déferlante) et répond aux questions des instructeurs de la DDTM.

Elle est également sollicitée ponctuellement pour la définition de mesures compensatoires (dignes du Bec) et leur mise en œuvre (confortement des digues la Barre de Monts).

L'animatrice suit également le projet de raccordement des éoliennes en mer et a de nombreux échanges avec RTE, notamment en 2016 sur la prise en compte des contrats MAEC.

1 Etat d'avancement de la labellisation RAMSAR

En 2015, l'ADBVB a déposé un dossier de candidature pour labelliser le site Natura 2000 à RAMSAR-zone humide d'importance internationale. La validation des différentes étapes de la consultation nationale RAMSAR a nécessité un temps d'animation important avec notamment l'organisation d'une journée de visite le 8 décembre 2016 à l'attention d'une délégation du Ministère de l'Environnement, du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et de l'association RAMSAR France.

Le 13 décembre la candidature du site Natura 2000 à la labellisation RAMSAR a été présentée devant le Conseil National de Protection de la Nature et a reçu un avis favorable.



2 Le projet sur le marais de Millac

Afin de répondre à la demande d'expertise de la commune de Villeneuve-en-Retz désireuse de redynamiser le marais de Millac, l'animatrice Natura 2000 a encadré un stagiaire en Master II pendant 6 mois de mars à août 2016 avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du SAH Sud Loire et de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Le stagiaire a réalisé avec l'appui de l'animatrice Natura 2000 un diagnostic terrain hydraulique, environnemental, agricole et touristique sur 300 ha de marais salés. Il a également réalisé une étude foncière en contactant les 150 propriétaires sur le marais et en organisant une réunion d'information.

A l'issue de ce travail, un plan d'action a été proposé pour restaurer durablement le marais : maîtrise foncière, curage des fossés, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration écologique, valorisation touristique....

La méthode de travail puis les principaux résultats ont été présentés au début et à la fin du stage à un groupe de travail constitué de l'ensemble des acteurs du marais. De nombreux échanges ont également eu lieu avec les élus communaux et le travail a été restitué devant le Conseil municipal de Villeneuve-en-Retz par l'animatrice Natura 2000.

Enfin une réunion a été organisée avec les principaux opérateurs fonciers (Conseil départemental, Conservatoire du littoral, Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire) pour affiner la stratégie foncière sur ce marais.

3 Etat d'avancement du projet LIFE « marais salés »

Cap'Atlantique, l'Association de la baie de Bourgneuf, les Communautés de communes de l'île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire ont décidé de répondre à l'appel à projet LIFE Nature en 2017 sur l'axe « meilleures pratiques », pour la restauration de 5 sites de marais salés : Guérande, Mès, Noirmoutier, Millac (Villeneuve en Retz) et la Barre de Monts.

Le projet comprendra :

- La restauration écologique de parcelles maîtrisées foncièrement (achat, location : environ 400 ha) : curage des lagunes, îlots de nidification, entretien des mares...
- Des actions globales contribuant à la restauration de ces marais : invasives, hydraulique...
- Des suivis scientifiques : cartographie des habitats, suivis des oiseaux nicheurs...
- Des actions de communication : exposition itinérante, guide grand public, résidence d'artistes, film...

Cinq réunions de travail entre les différents bénéficiaires ont eu lieu pour construire le projet. Une réunion a également eu lieu entre les élus sur les marais de Guérande pour consolider les partenariats.

L'animatrice Natura 2000 a également dans ce cadre poursuivi le travail amorcé sur le marais de Millac (Villeneuve-en-Retz) en recontactant une dizaine de propriétaires pour définir les travaux à réaliser sur leurs parcelles et chiffrer le coût des actions de restauration.

4 Un projet de « brigade bleue » à l'étude

L'Association de la baie de Bourgneuf reçoit des sollicitations récurrentes du territoire pour conduire des actions de sensibilisation du grand public et des socio-professionnels et d'amélioration de la connaissance dans le domaine des pollutions diffuses et de la biodiversité littorale.

Afin d'avancer sur ces problématiques, l'animatrice Natura 2000 a étudié la possibilité de mettre en place une équipe de terrain type « brigade bleue » et de développer des outils de sensibilisation distribuables par l'équipe de terrain sur les axes de travail suivants :

- Sensibiliser directement sur site les pêcheurs à pied de loisir à la réglementation et à la fragilité de l'estran.

- Améliorer les connaissances sur les pollutions ponctuelles des eaux littorales et notamment sur les comportements des plaisanciers et des campings-caristes puis sensibiliser directement ces publics à leur impact sur le milieu et aux bonnes pratiques.
- Sensibiliser les usagers (plagistes, plaisanciers, scolaires...) au rôle de la laisse de mer et à la fragilité de la dune embryonnaire pour des animations sur site.

Une fiche projet a été définie et budgétisée puis proposée à plusieurs financeurs.

5 Réflexion autour la remise en eau salé d'un secteur de marais doux

Pour lutter contre les espèces invasives et contre la dégradation des berges, la remise en eau salée de secteurs de marais alimentés en eau douce est souvent évoquée.

L'animatrice Natura 2000 a essayé d'avancer sur le sujet avec des acteurs moteurs sur le territoire (agriculteur, président de syndicat de marais, techniciens). Des échanges sur le terrain ont eu lieu ainsi qu'une présentation aux propriétaires et exploitants agricoles de la zone ciblée. Il n'a pas été possible de donner suite en raison d'une opposition de plusieurs propriétaires et agriculteurs.

6 Animation autour des enjeux littoraux

L'animatrice Natura 2000 a animé un groupe de travail rassemblant les services de l'Etat, les usagers professionnels et de loisir de l'estran et les collectivités (30 participants) pour valider la localisation et la maquette des panneaux sur la pêche à pied de loisir et évoquer plusieurs études existantes sur les récifs d'hermelles et les herbiers de zostère.

En 2016 L'animatrice a également coordonné les comptages des pêcheurs à pied de loisir dans la baie de Bourgneuf côté Vendée dans le cadre des comptages nationaux. L'Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée, les Communautés de communes de l'île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts et l'Association de la baie de Bourgneuf y ont participé.

II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser aux différents enjeux du site

➤ Les interventions

L'animatrice a organisé le 18 janvier 2016 à Biotopia un **temps d'échange autour de la biodiversité avec les agents des offices de tourisme littoraux** du site Natura 2000 et des chargés de mission environnement de collectivités et les agents patrimoniaux ONF du territoire.

La vingtaine de participants a partagé ses points de vue sur le nettoyage raisonné des plages, la pêche à pied de loisir, la gestion de la dune et de la forêt mais aussi sur la façon de faire passer les messages de sensibilisation aux touristes et résidents secondaires.



L'animatrice a réalisé plusieurs interventions auprès d'étudiants et futurs professionnels du territoire :

- Une intervention à la Maison Familiale Rurale de Challans sur la biodiversité de l'estran et Natura 2000 pour de futurs professionnels de la pêche à pied et de l'aquaculture.
- Une intervention pour des BPjeps sports littoraux sur Natura 2000 et la biodiversité littorale.
- Deux interventions avec 3 exploitants agricoles engagés en MAEC auprès de BTS GPN et de Bac pro sur Natura 2000 et la biodiversité du marais.

La chargée de communication a tenu un stand à plusieurs manifestations locales sur le thème des plantes invasives et de la qualité de l'eau : « plantes et nature » (Soullans) et « plantes en fêtes » (La plaine sur Mer).

➤ **La création d'outils de communication**

- Une exposition en deux panneaux à destination des pratiquants de sports de nature a été réalisée et proposée au territoire en complément de l'exposition sur le nettoyage des plages et la laisse de mer.

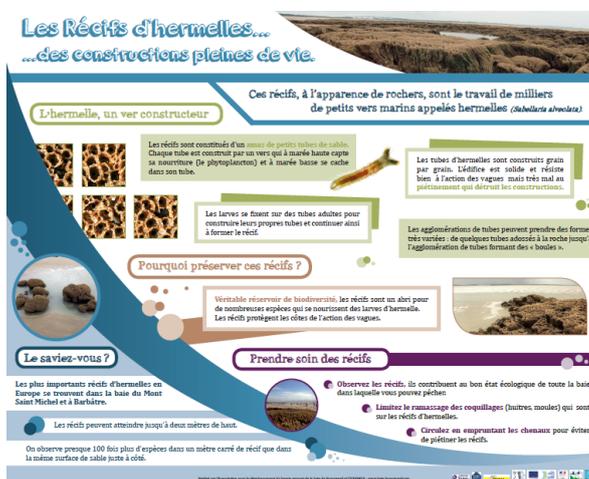


- Des plaquettes et réglottes pêche à pied de loisir en Vendée : les maquettes de ces deux supports ont été mises à jour conformément à la charte graphique du projet Life pêche à pied. 6 500 réglottes ont été éditées grâce à une subvention de la DREAL et distribuées aux communes, offices de tourisme et gardes jurés du COREPEM. L'édition de 11 500 plaquettes et de 6 000 réglottes supplémentaires ont été prises en charge par les 3 communes demandeuses.



- 14 panneaux pêche à pied de loisir : le prestataire a été sélectionné et les marins locaux ont été sélectionnés et les panneaux ont été fabriqués. Des conventions de transfert de propriété des panneaux ont été signées avec les communes concernées et les propriétaires des emplacements des panneaux ont été contactés. La livraison des panneaux est prévue pour juin 2017.

- L'animatrice s'est également rapprochée de l'IFREMER pour le financement de deux panneaux sur les Hermelles pour Barbâtre et La Bernerie en Retz. Une maquette est en cours de finalisation par la chargée de communication.



*BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE CENÉ, BOUIN,
CHALLANS, CHATEAUNEUF, CHAUMES EN RETZ, CHAUVÉ,
FALLERON, FROIDFOND, GRAND'LANDES,
LA BARRE DE MONTS, LA BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHE,
LA GUÉRINIÈRE, LA PLAINE SUR MER, L'EPINE,
LE FENOULLER, LE PERRIER, MACHÉCOUL-SAINTE-MÈME,
MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFALLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE,
SAINT GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ,
SAINT JEAN DE MONTS, SAINT MICHEL CHÉF CHÉF,
SAINT PÈRE EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE,
SOULLANS, TOUVOIS, VILLENEUVE EN RETZ.*



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

